

défis qui sont posés, notamment dans le cadre de l'assurance d'un approvisionnement sûr en énergie et, comme vous avez pu le lire dans notre réponse, le Conseil d'Etat a déjà lancé un concept avant que le mandat n'ait été déposé. Nous sommes tout à fait d'accord avec les mandataires et avec les différents intervenants de tout à l'heure: on doit avoir une approche dynamique, on doit pouvoir intervenir de manière plus large et pas seulement se focaliser sur les nouvelles énergies renouvelables, mais également aussi sur l'efficacité.

J'aimerais ajouter que cette offre de formation a un intérêt accru aussi pour l'Ecole d'ingénieurs, parce qu'elle peut vraiment renforcer sa position compétitive dans un domaine très important. Comme cela a été dit, le Conseil d'Etat prévoit mettre en place ou de soutenir cette offre avec 500 000 francs par année pendant trois ans; ensuite, l'offre devra pouvoir être autofinancée et nous prendrons ces 1,5 million dans le fonds cantonal de l'énergie et non dans le fonds de la relance économique. Avec ces quelques mots, je vous prie de soutenir l'acceptation du mandat.

- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 89 voix sans opposition, ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC,

ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 89.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

### **Motion M1125.11 Othmar Neuhaus/Rudolf Vonlanthen (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs)<sup>1</sup>**

#### **Prise en considération**

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Ich danke dem Staatsrat für seine ausführliche und interessante Stellungnahme. Ich gehe mit ihm einig, dass das Thema der Entflechtung der Kantonal- und der Gemeindesteuern in regelmässigen Abständen und bei jeder vorgeschlagenen Steuersenkung immer ein Thema in diesem Grossratssaal war und es bleiben wird, wenn wir keine Änderung vornehmen. Die Gemeindevertreterinnen und -vertreter waren dabei immer in dem Dilemma, den ganzen Kanton oder ihre eigene Gemeinde im Auge zu behalten. Allein aus dieser Sicht ist eine Entflechtung der Kantonal- von der Gemeindesteuer gerechtfertigt.

Hingegen sind die vom Staatsrat gemachten Überlegungen durchaus nachvollziehbar und nicht ausser Acht zu lassen. Es ist klar, dass die Gemeinden den Steuerfuss bereits heute wieder erhöhen können, auch wenn der Kanton ihn hinabgesetzt hat. Aber alle im Saale Anwesenden wissen, dass es schwieriger ist, die Steuern zu erhöhen, als sie zu senken. Der Grosse Rat will also das Christkind spielen, während der Gemeinderat zum bösen Mann verknurrt wird.

Hinzu kommen die verschiedenen politischen Ansichten. Die einen wollen weniger Steuern und womöglich vernünftig sparen, die anderen aber wollen immer höhere Steuern, um das Geld besser verteilen zu können. Im Sinne der Aufgabenteilung und der Stärkung der Gemeindeautonomie sollte somit unbedingt eine Entkopplung der beiden Steuerfüsse erfolgen. Dies würde zu einer sachlicheren Diskussion hier im Saale führen. Zudem könnten den Gemeinden vielleicht nicht verkräftbare Steuersenkungen erspart werden.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 2 août 2011, BGC septembre 2011 p. 1770; réponse du Conseil d'Etat le 14 février 2012, BGC pp. 839ss.

Entgegen der Meinung des Staatsrates stellt eine Entkopplung – in einem gescheiterten Gesetz geregelt – kein Problem dar, zumal der Staatsrat in seiner Antwort selber bestätigt, dass eine solche Entkopplung schon einige Male durchgeführt wurde.

Falls wir heute eine Entflechtung der Kantonal- und der Gemeindesteuern ablehnen, können wir in dieser Legislaturperiode nicht mehr mit dem Entkopplungsargument gegen eine Steuersenkung spielen. In diesem Sinne bitte ich Sie, meiner Motion, welche ich damals mit CVP-Grossrat Othmar Neuhaus eingereicht hatte, zuzustimmen.

Le découplage entre les impôts cantonaux et communaux a toujours donné de grandes discussions dans cette salle. Si nous avons finalement baissé l'impôt cantonal, pour les communes, c'était identique. Ceci est inquiétant et n'est pas juste. Pour clarifier et pour plus d'indépendance et d'autonomie des communes, il faut absolument accepter la motion. Si ma motion est rejetée, nous n'aurons au moins plus ces discussions infinies et hypocrites durant cette législature.

**Jendly Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a discuté de la motion concernant la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs. Notre groupe soutient, à une grande majorité, le Conseil d'Etat et rejette la motion de nos collègues Neuhaus et Vonlanthen.

Mit dieser Motion beantragen die Motionäre, das Gesetz zu ändern, damit sich die Steuersenkungen nicht direkt auf die Gemeinden auswirken und entsprechend eine Entkopplung der Koeffizienten Kanton/Gemeinde bewirkt würde. Über die Entflechtung der Kantons- und Gemeindesteuern wurde in diesem Saal schon des Öftern debattiert.

Wie der Antwort des Staatsrates zu entnehmen ist, wird der Kantonssteuerbetrag steuerpflichtiger Personen in zwei Schritten berechnet: Im ersten Schritt wird anhand der Einkommenselemente sowie der Abzüge das steuerbare Einkommen ermittelt. In einem zweiten Schritt werden die Steuerfüsse, die vom Grossen Rat jedes Jahr bei der Annahme des Voranschlages – in Anwendung des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates – festgelegt werden, angewendet. Selbstverständlich können die Gemeinden und Pfarreien ihre Steuerfüsse entsprechend anpassen, da die Entkopplung der Kantons- und Gemeindesteuern über die Steuerfüsse geregelt wird. Mit diesen Ausführungen empfiehlt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei, die Motion abzulehnen.

**Clément Pierre-Alain** (*PS/SP, FV*). Après avoir écouté notre collègue, M. Vonlanthen, j'aimerais rappeler que le débat fondamental que nous avons régulièrement au sujet des finances cantonales est finalement de permettre à la collectivité – que ce soit l'Etat ou les communes, puisque, finalement, les citoyens sont les mêmes – de répondre aux besoins de financement qui sont, notamment et d'une manière très importante, décidés ici.

Au-delà des considérations techniques largement évoquées par le Conseil d'Etat dans sa réponse, le groupe socialiste est partagé entre, d'un côté, la volonté du Conseil d'Etat d'avoir une vision globale sur la fiscalité du canton et des communes et, de l'autre côté, un certain déni de démocratie dans la mesure où les communes – en tout cas, c'est comme ça que ça s'est passé lors de la précédente législature – se sont vu imposer une décision souveraine qu'elles ne pouvaient entériner ou refuser. Je rappelle tout de même qu'il existe une différence notable entre les communes avec ou sans conseil général.

Cependant, le remède proposé par nos collègues, MM. Neuhaus et Vonlanthen, n'empêche pas les suffrages, du moins dans sa large majorité, du groupe socialiste. En effet, le découplage, bien qu'il soit apparemment une excellente solution, a pour conséquence tant une grande complexité de gestion que de perdre la main et d'avoir une fiscalité extraordinairement disparate.

Ce débat, que nous aurons régulièrement, ne sera pas clos tant que nous n'aurons pas réglé – et cela fait partie d'une demande récurrente – d'une manière totale la question de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Ceci dit, le groupe socialiste ne saurait trop insister sur l'exigence d'une sagesse du Grand Conseil lors de ses débats en ce qui concerne la question fiscale. Je veux également parler du grand débat que nous aurons d'ici quelques temps sur la répartition des tâches dans le domaine scolaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, en l'état, le groupe socialiste, dans sa majorité, refuse la motion de nos collègues Vonlanthen et Neuhaus.

**Herren-Schick Paul** (*UDC/SVP, LA*). Die SVP-Fraktion hat den parlamentarischen Vorstoss Neuhaus/Vonlanthen behandelt und besprochen. Die vom Staatsrat in seiner Antwort vom 14. Februar 2012 dargelegten Argumente gegen die Motion sind für unsere Fraktion stichhaltig. Ich verzichte deshalb darauf, auf die einzelnen Punkte einzugehen. Wir teilen die Meinung des Staatsrates und unterstützen die Ablehnung dieser Motion.

**Suter Olivier** (*ACG/MLB, SC*). Je laisse à votre appréciation le choix du titre de mon intervention: «l'arroseur arrosé» ou «le serpent qui se mord la queue», car c'est bien de cela qu'il s'agit aux yeux du groupe Alliance centre-gauche.

A force de voter des baisses d'impôts cantonaux, M. Vonlanthen, M. Neuhaus et leurs pairs ont fini, avec le système de couplage actuel, par mettre en péril les finances des communes. Pour régler la question, ils proposent alors de découpler impôts cantonaux et impôts communaux. Cette idée, de prime abord, nous est sympathique! Quoi de plus injuste, en effet, que de lier le destin des finances communales à celles de l'Etat? Quoi de plus difficile pour les communes, au moment où les impôts cantonaux baissent, que de boucler leur budget ou, pire, de justifier auprès de leurs citoyens une hausse de l'impôt communal destinée à garantir les prestations locales? La proposition appréhendée sous cet angle est plus qu'acceptable! Mais, j'insiste bien, mais une longue et souvent douloureuse expérience nous a appris en ce Parlement, dans le domaine fiscal, à recevoir certaines propositions avec une extrême prudence.

Le groupe Alliance centre-gauche, M. Vonlanthen, vous pose donc la question suivante: pouvez-vous nous promettre aujourd'hui, juré craché, que vous et vos partenaires ne profiterez pas du découplage que vous proposez pour poser durant cette législature de nouvelles demandes de baisses d'impôts au niveau cantonal? Si vous nous donnez cette garantie, nous ferons confiance en votre parole, nous accepterons votre motion. Si tel n'est pas le cas, les membres du groupe Alliance centre-gauche se réserveront le droit de refuser le découplage que vous proposez.

**Riedo Daniel** (*PDC/CVP, LA*). Ich spreche als Ammann von Gurmels und damit in eigener Sache. Ich habe eine gewisse Sympathie für dieses Anliegen. Für uns ist es immer schwierig zu budgetieren und den Finanzplan zu aktualisieren. In den letzten Jahren erfolgte immerhin ein Reduktion von zirka zehn Prozent. Uns wäre ein gewisser Zuwachs natürlich lieber als eine Kompensation vorzunehmen. Wie bereits gesagt wurde, ist es schwierig, in der Gemeindeversammlung eine Steuererhöhung durchzubringen. Mir ist jedoch bewusst, dass eine komplette Entkoppelung nicht möglich ist.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Découplage des impôts entre le canton et les communes, large débat, vous me savez, qui dure depuis de longues années. Cette motion a au moins le mérite d'expliquer clairement la situation, comme me le disait hier le motionnaire, M. le Député Ruedi Vonlanthen, quand je lui posais la question: «Ne penses-tu pas

que ce serait mieux de retirer ta motion»? Il me disait: «Non, non, il faut avoir le débat et après, on n'en cause plus, mais je sais que je n'aurai pas gain de cause». Entre les lignes, il me disait: «Je sais que ce n'est pas possible» et je vais essayer de vous le réexpliquer. Je crois que tous les députés qui sont intervenus l'ont déjà dit très clairement: le découplage dans les faits existe déjà. Vous le savez, je le rappelle, l'impôt cantonal de base est calculé à partir du ou des revenus, bien sûr, et des déductions qui permettent d'établir le revenu imposable sur lequel on applique le taux correspondant. Le Grand Conseil fixe ensuite chaque année, dans le cadre ou en même temps que le budget, le coefficient. D'ailleurs, les communes se basent sur le coefficient de base à 100 pour fixer leurs impôts. Lors de la dernière législature, nous avons modifié le coefficient à plus d'une reprise: en 2007, pour le revenu des personnes physiques et pour l'impôt sur la fortune, pour les personnes morales, bénéfice et capital, et aussi en 2008 pour les personnes morales et, enfin, en 2009, pour amener tous les coefficients à 100.

Dans toute cette problématique de coefficient, il n'y a eu aucune influence sur les communes. Je le rappelle, aucune influence sur les communes. On démontre par là que le découplage existe; il n'y a pas besoin de cette motion pour le réaliser. Par contre, il faut être honnête: si l'on veut défendre notre canton sur le plan économique et, par là, sur le plan de la cohésion sociale – et cela me paraît important –, il faut tirer tous à la même corde et, comme je le dis communément, tirer au même bout de la corde. Il faut savoir, en termes de statistiques, que c'est l'ensemble des éléments fiscaux qui sont pris en compte, à savoir l'Etat, les communes et les paroisses. C'est indispensable que chacun fasse un effort! Tout en ayant beaucoup de compréhension – j'ai aussi été syndic –, les communes n'aiment pas quand on leur baisse les impôts directement par une décision du Grand Conseil. J'explique: réduire les impôts des personnes physiques, uniquement en agissant par le coefficient, empêcherait tout ciblage et, vous le savez d'ailleurs, les motions déposées l'année dernière, sauf erreur par les groupes démocrate-chrétien, radical et de l'Union démocratique du centre, acceptées par le Grand Conseil, mais où c'est le Conseil d'Etat qui est maître du calendrier, ces motions demandent du ciblage. Par conséquent, on ne peut pas découpler; la situation paraît claire. Ça, ce sont les députés qui l'ont proposé.

Autre élément qu'il me paraît important de dire: lorsque vous avez des réductions fiscales, notamment pour les enfants, eh bien, vous ne pouvez pas découpler, comme dans beaucoup d'autres domaines. Si vous voulez le découpler, ce serait possible, mais à ce moment-là, les contribuables devraient remplir deux feuilles d'impôts. Vous voyez la complexité du

problème! Je pense que ce n'est pas possible de changer. Par contre, la seule solution, lorsqu'il y a des interventions parlementaires, est de demander une modification du coefficient. Mais là, encore une fois, vous n'avez aucune influence sur le ciblage. J'estime que si l'on veut modifier la situation actuelle, il est important d'analyser un peu où le canton de Fribourg est trop élevé en comparaison intercantonale, y compris d'ailleurs pour les personnes morales. On voit qu'il y a une problématique, respectivement une pression européenne. Je pense qu'il faut pouvoir examiner ces situations. Il n'est pas nécessaire d'être plus long, la réponse du Conseil d'Etat était suffisamment explicite. Je rejoins aussi les considérants qu'a faits le représentant du groupe socialiste, M. le Député Pierre-Alain Clément. Je crois que là, le Conseil d'Etat mettra parmi les priorités de cette législature le désenchevêtrement ou bien la répartition des tâches entre canton et communes; cela me paraît indispensable.

Avec ces considérations et en fonction des explications que je vous ai données, je vous demande de refuser la motion. Comme le disait si bien M. le Député Vonlanthen: «On n'en cause plus pour cette législature», M. le Député!

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 13; il y a 8 abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 13.*

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schlä-

fli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 70.*

#### *Se sont abstenus:*

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schuwey (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 8.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

## **Motion M1127.11 Rudolf Vonlanthen loi sur les finances de l'Etat<sup>1</sup>**

### **Prise en considération**

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Ich danke dem Staatsrat für seine Antwort auf meine Motion, kann aber die Begründung seiner ablehnenden Haltung nicht nachvollziehen. Heute geht es nicht darum, ob die budgetierten Busseneinnahmen zu tief oder zu hoch sind, sondern ob der Grosse Rat in Zukunft seine volle Verantwortung und Mitsprache wahrnehmen kann. Die damalige Diskussion zum Budget 2011 hatte aufgezeigt, dass dies nicht der Fall ist. Im Nachhinein darf ich aber trotzdem feststellen, dass die Intervention auf fruchtbaren Boden gefallen ist, hat doch der Staatsrat im diesjährigen Voranschlag zum ersten Mal seit 1996 die Busseneinnahmen nicht erhöht.

Nun zum eigentlichen Problem: Laut Kantonsverfassung muss ein ausgeglichener Finanzhaushalt präsentiert werden. Das ist richtig und auch gut so und daran will ich selbstverständlich nichts ändern. Es bestehen auch keine Einwände, bei Abänderung der Ausgaben eine jeweilige Ausgabenkürzung in einem anderen Budgetposten zu suchen.

Hingegen ist es störend, dass ein grossrätlicher Antrag zur Änderung der Einnahmen vom Staatsrat – zusammen mit der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission – abgelehnt werden kann und somit nicht einmal mehr zur Abstimmung gelangt. Dass diese zwei Instanzen zu solchen Vorschlägen Stellung beziehen, ist durchaus normal und weiterhin wün-

<sup>1</sup> Déposée et développée le 23 août 2011, BGC septembre 2011 pp. 1770ss; réponse du Conseil d'Etat le 17 janvier 2012, BGC février 2012 pp. 336ss.